

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AURE LOURON**

2 avenue Calamun  
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 15/01/2018  
Reçu en préfecture le 15/01/2018  
Affiché le   
ID : 065-246500573-20180109-2018\_5-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N° 2018-5**

**Séance du 9 janvier 2018**

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	52
	Dont 10 procurations
Votes pour :	52
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	2 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf janvier, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

**Présents votants (42)** : PUCEL Matthieu, TREY Jean-Claude, VIDAL Thierry, MOUNIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, DESMARAIS Nadine, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, PRUGENT-LERE Fernande, LACAZE Noel, TOUCOUERE Dominique, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, MIR André, NARS Aline, POME Maryse, FOURTINE Didier, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

**Présents non votants** : PEFONTAN Marie-Madeleine, FAUGERE Bernard, DUPOUY Marie-France, SERMET André

**Titulaires absents (12)** : CHATILLON Frédéric, BORDE Michel, ROTGE Gilbert, BRUN Jean, CANTONY Christophe, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, CARMOUSE Catherine, BRUN Didier, PUJOLLE Bernard, FOURCADE Dominique.

**Procurations (10)** :  
MUR Raymond à Nadine DESMARAIS  
MALERE Hélène à DUBARRY Jean-Bertrand  
GAILHARD Christophe à ANGLADE Jean-Louis  
SOLANA Michel à FINES Frédéric  
ROBIN Isabelle à ESTRADE Pierre  
PENE Roland à BAZERQUE Albert  
FORGUE Pierre à POME Maryse  
MIR Jean-Henri à MIR André  
ROCA Jacques à NARS Aline  
BEYRIE Maryse à RICARD Louis

**OBJET** : Avances subventions  
Radio Vallées d'Aure et du  
Louron, GIPE et OTc

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président propose, dans l'attente du vote du budget primitif 2018, de verser une avance sur subvention, aux établissements bénéficiaires d'une aide de la communauté de communes en 2017.

Il s'agit de :

- Radio Vallées d'Aure et du Louron, pour un montant de 50 000€,
- GIPE, pour un montant de 40 000€,

-OTc, pour un montant de 100 000€

Monsieur le Président demande l'approbation de cette proposition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver le versement des avances telles que définies par Monsieur le Président ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU